

CPR-130620
UNIVERSITÉ DE MONCTON
COMITÉ DES PROGRAMMES
Réunion du 20 juin 2013
13 heures
Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon
Campus de Moncton

PRÉSENCES :

Neil Boucher, président
Jacques Paul Couturier
Sarah Daigle (à distance)
Gaston LeBlanc
Patrick Maltais

Lisa Roy
Sid-Ahmed Selouani
Mohamed Touaibia
Émilie Urbain (à distance)
Lynne Castonguay, secrétaire

Personnes excusées : Céline Surette, Pascal Robichaud

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue à toutes et à tous, et plus particulièrement aux nouveaux membres : Sarah Daigle, étudiante au Campus d'Edmundston et Mohamed Touaibia, professeur au Campus de Moncton. Le président constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-CPR-130620

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CPR-130412

R : 02-CPR-130620

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« *Que le procès-verbal CPR-130412 soit adopté tel qu'il a été présenté.* »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

4. CORRESPONDANCE

Aucune.

5. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES

5.1 Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en sciences forestières (régimes régulier et coopératif) (doc. 50/12-13)

Le président présente le projet de reconfiguration des programmes de baccalauréat en sciences forestières (régimes régulier et coop) en notant que ceux-ci respectent les exigences du Bureau canadien d'agrément en foresterie. Il explique que la Faculté a profité de la reconfiguration pour remodeler ses programmes d'études afin de tenir compte des recommandations formulées dans l'étude commandée par le Conseil des gouverneurs pour relancer la formation en foresterie. On notera, entre autres, la modification du titre des programmes et la demande de dérogation. Les nouveaux programmes seront lancés le 1^{er} juillet 2014 sous réserve de l'approbation du Sénat académique.

Le Comité des programmes est d'avis que les programmes sont bien construits et respectent les paramètres de la reconfiguration des programmes. Le Comité soulève quelques points mineurs :

- Dans le CPR-1 (des deux programmes), point 2.2, dernière puce, enlever le mot « officiellement ».
- Dans le CPR-1 (des deux programmes), point 3.3, mettre le tableau des cours optionnels sous celui des cours obligatoires de la discipline principale.
- Dans le CPR-1 (des deux programmes), point 5, réécrire les puces 1 et 2 en enlevant le 56 et le 34 respectivement.
- Dans le CPR-2000-2 (des deux programmes), enlever la note (3).
- Dans le CPR-4, cours FORS3113, réécrire la description du cours à l'aide de phrases complètes.
- Dans le CPR-4, cours FORS4943, le Comité estime que la case *Destinataires* devrait préciser que ce cours est offert aux étudiantes et aux étudiants inscrits en quatrième année du programme.

5.1 **Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en sciences forestières (régimes régulier et coopératif) (doc. 50/12-13)** (suite)

- Dans les formulaires CPR-6 (Abolition de cours), le Comité estime que les motifs d'abolition ne sont pas suffisamment étoffés.
- Dans les formulaires CPR-10 (des deux programmes), le paragraphe sous le point 2.4 devrait être présenté sous la rubrique *Autres renseignements*.

Le Comité des programmes estime que ces modifications sont mineures. Les documents corrigés peuvent être envoyés au Secrétariat général d'ici le 7 août prochain pour assurer un suivi à la réunion du Sénat académique du 23 août 2013.

R : 03-CPR-130620

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de modifications mineures et dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux programmes de Baccalauréat en sciences forestières (régimes régulier et coopératif) afin qu'ils deviennent le Baccalauréat en aménagement des forêts (régime régulier) et le Baccalauréat en aménagement des forêts (régime coopératif). »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

R : 04-CPR-130620

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la création du sigle RESN (ressources naturelles). »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

R : 05-CPR-130620

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que, sous réserve de l'adoption des programmes reconfigurés de Baccalauréat en sciences forestières (régimes régulier et coopératif), le Comité des programmes accepte la création des cours suivants :

5.1 **Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en sciences forestières (régimes régulier et coopératif) (doc. 50/12-13)** (suite)

R : 05-CPR-130620 (suite)

FORS1111 Activités de terrain I; FORS1133 Technologies forestières, FORS2093 Dendrométrie, FORS2111 Activités de terrain II; FORS2123 Sylviculture fondamentale; FORS2142 Dynamique des peuplements; FORS3013 Protection des forêts; FORS3033 Sylviculture appliquée; FORS3052 Aménagement écosystémique; FORS3111 Activités de terrain III; FORS3113 Tech. de prise de décision; FORS3403 Récolte et transport des bois; FORS3533 Science et technologie du bois; FORS4033 Plan d'intervention en forêt; FORS4111 Activités de terrain IV; FORS4253 Gestion intégrée des forêts I; FORS4353 Gestion intégrée des forêts II; FORS4943 Projet de fin d'études I; FORS4973 Projet de fin d'études II; RESN1103 Végétation forestière; RESN1203 Botanique forestière; RESN2003 Processus écophysioologiques; RESN2013 Environnement physique; RESN2213 Faune du milieu forestier; RESN2232 Téledétection et photo-inter.; RESN2442 Introduction aux SIG; RESN3203 Expérimentation et échant.; RESN3813 Géomatique env.: thèmes variés (Cours à contenu variable); RESN4803 Physiologie environnementale; et RESN4883 Écologie appliquée. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

R : 06-CPR-130620

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que, sous réserve de l'adoption des programmes reconfigurés de Baccalauréat en sciences forestières (régimes régulier et coopératif), le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : FORS1203 Botanique forestière; FORS1212 Écologie des vertébrés for.; FORS1224 Végétation forestière; FORS2001 T.P. quantif. des ress. for.; FORS2003 Quantif. des ressources for.; FORS2004 Processus écophysioologiques; FORS2012 Sylviculture fondamentale; FORS2013 Récolte et transport des bois; FORS2014 Environ. phys. des forêts; FORS2091 T.P. Technol. forestières; FORS2103 Tech. de prise de décision; FORS2132 Photogrammétrie + photo-interp.; FORS2443 Intro. aux SIG; FORS3022 Dynamique des peupl. for.; FORS3014 Protection des ress. for.; FORS3023 Fondements de l'amén. écosyst.; FORS3034 Sylviculture appliquée; FORS3092 Stage en forêt I; FORS3204 Échant. et stat. en foresterie; FORS3433 Science et technologie du bois; FORS3813 Géomatique env.: thèmes variés; FORS4032 Plan d'intervention en forêt; FORS4052 Gestion intégrée des forêts II; FORS4054 Gestion intégrée des forêts I; FORS4192 Stage en forêt II; FORS4803 Écophysiol.: Notions avancées; FORS4883 Écologie For.: Notions avancées; FORS4923 Projet de fin d'études I; et FORS4933 Projet de fin d'études II. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

5.1 **Reconfiguration des programmes de Baccalauréat en sciences forestières (régimes régulier et coopératif) (doc. 50/12-13)** (suite)

R : 11-CPR-130620

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que la date d'entrée en vigueur des programmes reconfigurés de Baccalauréat en aménagement des forêts (régime régulier) et de Baccalauréat en aménagement des forêts (régime coopératif) soit le 1^{er} juillet 2014. »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

Suivi : Faculté de foresterie

Date : 7 août 2013 (Secrétariat général)

5.2 **Reconfiguration du programme de Diplôme préparatoire aux sciences de la santé (DSS) (doc. 54/12-13)**

Le président présente les modifications proposées au programme de Diplôme préparatoire aux sciences de la santé (DSS) dans le cadre de la reconfiguration des programmes. Les modifications principales sont les suivantes : (1) un allègement de 12 crédits puisque les travaux pratiques sont intégrés dans les cours; (2) l'addition d'un cours qui deviendra commun à tous les programmes de la Faculté des sciences pour rencontrer l'objectif de formation générale 1; (3) le remplacement d'une option entre deux cours par l'obligation de prendre un seul de ces cours, l'autre cours disparaissant du programme; et (4) le remplacement d'une description vague des cours au choix possibles par une liste concrète à partir de laquelle les cours au choix peuvent être pris.

Le Comité des programmes note que le programme DSS est offert dans les trois campus et que toutes les unités concernées ont donné leur aval au projet. Par ailleurs, le Comité note que le programme ne pourra être lancé avant que la Faculté des sciences apporte des changements dans la banque de cours ayant les sigles BIOL, CHIM et PHYS.

R : 12-CPR-130620

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de Diplôme préparatoire aux sciences de la santé (DSS). »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

5.3 **Suivi au SAC-130307 - Reconfiguration des programmes de Baccalauréat ès arts – majeure et mineure en géographie (doc. 4, 4A, 4B, 4C et 4D/12-13)**

Le Comité des programmes prend connaissance de la correspondance du doyen de la Faculté des sciences de l'éducation (FSE) au sujet du projet de reconfiguration des programmes de Baccalauréat ès arts – majeure et mineure en géographie. Le Comité est d'avis que les points soulevés dans la correspondance nécessitent des discussions supplémentaires avec la Faculté des arts et des sciences sociales (FASS). À ce titre, le Comité demande au doyen de la FSE et à la doyenne de la FASS de se concerter et d'assurer les suivis.

**Suivi : Faculté des arts et des sciences sociales
Faculté des sciences de l'éducation**

5.4 **Suivi au SAC-130307 - Reconfiguration des programmes de Baccalauréat ès arts – majeure et mineure en études françaises (doc. 7, 7A, 7B, et 7C/12-13)**

Le Comité des programmes prend connaissance de la correspondance du doyen de la Faculté des sciences de l'éducation (FSE) au sujet du projet de reconfiguration des programmes de Baccalauréat ès arts – majeure et mineure en études françaises. Le Comité est d'avis que les points soulevés dans la correspondance nécessitent des discussions supplémentaires avec la Faculté des arts et des sciences sociales (FASS). À ce titre, le Comité demande au doyen de la FSE et à la doyenne de la FASS de se concerter et d'assurer les suivis.

**Suivi : Faculté des arts et des sciences sociales
Faculté des sciences de l'éducation**

5.5 **Suivi au SAC-130307 - Reconfiguration du programme de la mineure en sciences sociales (doc. 13, 13A, et 13B/12-13)**

Le Comité des programmes prend connaissance de la correspondance du doyen de la Faculté des sciences de l'éducation (FSE) au sujet du projet de reconfiguration de la Mineure en sciences sociales. Le Comité est d'avis que les points soulevés dans la correspondance nécessitent des discussions supplémentaires avec la Faculté des arts et des sciences sociales (FASS). À ce titre, le Comité demande au doyen de la FSE et à la doyenne de la FASS de se concerter et d'assurer les suivis.

**Suivi : Faculté des arts et des sciences sociales
Faculté des sciences de l'éducation**

6. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-130412**

6.1 **(17) Modification de l'article 28.12 des règlements universitaires des deuxième et troisième cycles portant sur la fraude (doc. 43/12-13)**

Aucun nouveau document.

7.2 **(5.4) Reconfiguration des programmes de 1er cycle en psychologie (doc. 42 et 42A/12-13)** (suite)

R : 16-CPR-130620

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que, sous réserve de l'adoption des programmes reconfigurés de premier cycle en psychologie, le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : PSYC2001 Méthodes de recherche en psych.; PSYC2002 Stat. appliquées en psych.; PSYC2101 Psychobiologie; PSYC2301 Sensation et perception; PSYC2810 Relations humaines; PSYC3001 Théories psychométriques; PSYC4001 Méthodes et stat. avancées; et PSYC4241 Travaux pratiques psychométrie. »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

R : 17-CPR-130620

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que, sous réserve de l'adoption des programmes reconfigurés de premier cycle en psychologie, le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours suivants : PSYC3100 Psychopharmacologie; PSYC3410 Psychologie linguistique; PSYC3500 Motivation et émotion; PSYC3520 Psychologie de la santé; PSYC3530 Psycho. du groupe minoritaire; PSYC3600 Psychologie du développement; PSYC3650 Dév. de l'adol. et de l'adulte; PSYC3700 Théories de la personnalité; PSYC3900 Travaux pratiques en psycho.; PSYC4010 Histoire de la psychologie; PSYC4020 Questions actuelles en psycho.; PSYC4100 Questions en neuropsychologie; PSYC4800 Approches psychothérapeutiques; et PSYC4900 Mémoire de psychologie. »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

R : 18-CPR-130620

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que, sous réserve de l'adoption des programmes reconfigurés de premier cycle en psychologie, le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : PSYC2000 Méthodes et stat. psycho. I; PSYC2050 Méthodes et stat. psycho. II; PSYC2100 Psychobiologie; PSYC2300 Sensation et perception; PSYC2800 Relations humaines; PSYC3000 Informatique et psychologie; PSYC4000 Méthodes et stat. avancées; PSYC4220 Théories psychométriques; et PSYC4240 Trav. pratiques psychométrie. »

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

8.3 **(5.5) Reconfiguration du Baccalauréat en arts visuels (doc. 32 et 32A/12-13)** (suite)**R : 22-CPR-130620**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que, sous réserve de l'adoption du programme reconfiguré de Baccalauréat en arts visuels, le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : ARVI1104 Sculpture - Fondement; ARVI1105 Sculpture - Matérialité; ARVI1304 Dessin - Introduction; ARVI1305 Dessin - Corps humain; ARVI1403 Photo - Introduction; ARVI1804 Peinture - Espace peint; ARVI1902 Estampe - Gravure en relief; ARVI1903 Estampe - Gravure en creux; ARVI2102 Arts médiatiques - Le numérique; ARVI2404 Photo - Opérateur de lumière; ARVI2805 Peinture - Structure picturale; ARVI3103 Arts médiatiques - Temporalité; ARVI3106 Sculpture - pratique/technique; ARVI3107 Sculpture - Volume et espace; ARVI3306 Dessin - Multidisciplinarité; ARVI3404 Photo - Hybride I; ARVI3405 Photo - Hybride II; ARVI3523 Théorie de l'art moderne; ARVI3806 Peinture - Picturalité et enjeux; ARVI3807 Peinture - Méthode et recherche; ARVI3906 Estampe - Lithographie; ARVI3907 Estampe - Sérigraphie; ARVI4104 Arts médiatiques - Virtualité; ARVI4106 Sculpture - Espace public; ARVI4107 Sculpture - pratique artistique; ARVI4404 Photo - Dialogue photographique; ARVI4405 Photo - Contexte contemporain; ARVI4806 Peinture - Pratique et idée; ARVI4807 Peinture - Projet fin d'études; ARVI4900 Pratiques professionnelles; ARVI4906 Estampe - Le multiple; et ARVI4907 Estampe - Défis actuels. »

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

R : 23-CPR-130620

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que, sous réserve de l'adoption du programme reconfiguré de Baccalauréat en arts visuels, le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours suivants : ARVI1530 L'art des débuts au 19e siècle; ARVI1540 L'art du 20e siècle; ARVI2511 Histoire de l'art canadien; ARVI3512 Séminaire sur l'art moderne; et ARVI4522 Histoire de l'art acadien. »

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

R : 24-CPR-130620

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que, sous réserve de l'adoption du programme reconfiguré de Baccalauréat en arts visuels, le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants :

8.3 **(5.5) Reconfiguration du Baccalauréat en arts visuels (doc. 32 et 32A/12-13)** (suite)**R : 24-CPR-130620** (suite)

ARVI1204 Dessin I; ARVI1205 Dessin II; ARVI1604 Peinture; ARVI1605 Peinture; ARVI1704 Sculpture; ARVI1705 Sculpture; ARVI2204 Dessin III; ARVI2205 Dessin IV; ARVI2302 Photographie; ARVI2303 Photographie; ARVI2802 Céramique; ARVI2803 Céramique; ARVI2902 Estampe; ARVI2903 Estampe; ARVI3304 Photographie; ARVI3305 Photographie; ARVI3522 Théorie de l'art moderne; ARVI3606 Peinture; ARVI3607 Peinture; ARVI3706 Sculpture; ARVI3707 Sculpture; ARVI3804 Céramique; ARVI3805 Céramique; ARVI3904 Estampe; ARVI3905 Estampe; ARVI4304 Photographie; ARVI4305 Photographie; ARVI4606 Peinture; ARVI4607 Peinture; ARVI4700 Sculpture et espaces publics; ARVI4706 Sculpture; ARVI4707 Sculpture; ARVI4804 Céramique; ARVI4805 Céramique; ARVI4904 Estampe; et ARVI4905 Estampe. »

Vote sur R24 unanime ADOPTÉE

R : 25-CPR-130620

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de formation générales pour les cours ayant le sigle ARVI. »

Vote sur R25 unanime ADOPTÉE

R : 26-CPR-130620

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline ayant le sigle ARVI. »

Vote sur R26 unanime ADOPTÉE

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-121205**9.1 (4.4) Reconfiguration de la Mineure en sciences religieuses (doc. 15 et 15A/12-13)**

Le Comité passe en revue les réponses aux questions soulevées dans le procès-verbal du CPR-130208. Chaque point a été expliqué ou modifié à la satisfaction du Comité, sauf quelques modifications mineures :

9.1 **(4.4) Reconfiguration de la Mineure en sciences religieuses (doc. 15 et 15A/12-13)**
(suite)

- Dans la lettre du 3 avril du vice-doyen de la FASS au président du Comité, on note que le cours SCRE3130 doit être conservé. Toutefois, dans les documents à l'appui, on prévoit l'abolition du cours SCRE3130. Le Comité souhaite que l'on maintienne le cours et en conséquence le CPR-6 (Abolition de cours) pour le cours SCRE3130 est retiré du dossier.
- Dans le CPR-4, cours SCRE3611, à la description, remplacer le mot « lue » par le mot « étudiée ».
- Dans le CPR-7, pour le cours SCRE 3130, il faut indiquer que celui-ci n'est pas l'équivalent du cours SCRE3141. En d'autres mots, il faut remplacer le « oui » par un « non ».
- Dans le CPR-10, au point 2.3, la condition d'admission n'est pas indiquée.

Le Comité des programmes estime que ces modifications sont mineures. Les documents corrigés peuvent être envoyés au Secrétariat général d'ici le 7 août prochain pour assurer un suivi à la réunion du Sénat académique du 23 août 2013.

Les propositions suivantes sont mises aux voix.

R : 27-CPR-130620

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de modifications mineures, dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées à la Mineure en sciences religieuses. »

Vote sur R27

unanime

ADOPTÉE

R : 28-CPR-130620

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que, sous réserve de l'adoption de la reconfiguration de la Mineure en sciences religieuses, le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : SCRE2121 Islam, arts et civilisation; SCRE3141 Éthique et religion; et SCRE3611 Histoire du christianisme. »

Vote sur R28

unanime

ADOPTÉE

9.1 **(4.4) Reconfiguration de la Mineure en sciences religieuses (doc. 15 et 15A/12-13)**
(suite)

Suivi : Faculté des arts et des sciences sociales

Date : 7 août 2013

10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-121015

10.1 **(4.3) Reconfiguration de programme B.A. (Majeure en études familiales) (doc. 8 et 8A/12-13)**

Le Comité passe en revue les réponses aux questions soulevées dans le procès-verbal du CPR-121015. Chaque point a été expliqué ou modifié à la satisfaction du Comité, sauf que le Comité suggère d'enlever le mot « arbitrée » dans les objectifs du cours NUEF4083.

Les propositions suivantes sont mises aux voix.

R : 33-CPR-130620

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de Baccalauréat ès arts (majeure en études familiales). »

Vote sur R33

unanime

ADOPTÉE

R : 34-CPR-130620

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que, sous réserve de l'adoption du programme reconfiguré de Baccalauréat ès arts (majeure en études familiales), le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : ETFA1153 Les études familiales; ETFA3303 Consommation et citoyenneté; ETFA3903 Intervention communautaire; ETFA4503 Théories et pratiques du vêtir; ETFA4703 Intervention II; ETFA4903 Stage; NUEF2322 Science des aliments I; NUEF2323 Science des aliments II; et NUEF4083 Méthodes de recherche. »

Vote sur R34

unanime

ADOPTÉE

10.1 **(4.3) Reconfiguration de programme B.A. (Majeure en études familiales) (doc. 8 et 8A/12-13)** (suite)

R : 38-CPR-130620

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de formation générale pour les cours ayant les sigles ETFA et NUEF. »

Vote sur R38

unanime

ADOPTÉE

11. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120605**

11.1 **(12) Sciences : Proposition d'abolition et de maintien de cours (doc. 30/11-12)**

Aucun nouveau document.

11.2 **(13) Politique sur les mesures d'adaptation pour motifs religieux (doc. 31, 31A et 31B/11-12)**

Aucun nouveau document.

12. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120418**

12.1 **(4.2) Programmes de mineure non conforme**

Aucun nouveau document.

13. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-120327**

13.1 **(17) Modifications au programme de Maîtrise en sciences appliquées (doc. 22 et 22A/11-12)**

R : 39-CPR-130620

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la modification proposée à la durée du programme de Maîtrise en sciences appliquées afin qu'elle soit de 2 ans pour les études à temps complet et de 5 ans pour les études à temps partiel. »

Vote sur R39

unanime

ADOPTÉE

14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-110608

14.1 (18) Modification au règlement sur la reconnaissance des acquis (règlement 9.9) (doc. 33 et 33A/10-11)

Le Comité des programmes examine la modification proposée au règlement sur la reconnaissance des acquis et considère que le libellé devrait s'écrire de la façon suivante : « La demande peut être refusée sur la base que les crédits ne sont pas reconnus par l'organisation ou par l'association professionnelle. » Par ailleurs, au point 9.9 c), le libellé devrait inclure les doyennes ou doyens des Études afin de se lire comme suit : « ... recommandation de la doyenne ou du doyen de la faculté, de la doyenne ou du doyen des Études ou de la... ».

Le Comité des programmes estime que ces corrections sont mineures. La proposition suivante est mise aux voix.

R : 40-CPR-130620

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de modifications mineures, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au règlement universitaire 9.9 portant sur la reconnaissance des acquis. »

Vote sur R40

unanime

ADOPTÉE

15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-101208

15.1 (21) Lignes directrices concernant l'habilitation à diriger des travaux de recherche aux cycles supérieurs (doc. 15 et 15A/10-11)

Aucun nouveau document.

16. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-090108

16.1 (16) Modifications des programmes de Maîtrise en administration publique, Diplôme d'études supérieures en administration publique et Certificat de deuxième cycle en gestion publique (doc. 10 et 10A/08-09)

Aucun nouveau document.

17. SUSPENSION DES ADMISSIONS AUX PROGRAMMES DE DIPLÔME EN ÉTUDES APPLIQUÉES DU VIEILLISSEMENT ET DU CERTIFICAT EN ÉTUDES APPLIQUÉES DU VIEILLISSEMENT (DOC. 47/12-13)

Le président explique que les programmes de Diplôme en études appliquées de vieillissement et du Certificat en études appliquées du vieillissement ne génèrent pas les admissions prévues. Après trois années, seulement sept étudiantes et étudiants ont été admis dans les deux programmes et ce malgré des efforts importants au niveau du recrutement. Le Comité est d'avis que les programmes tels qu'offerts ne semblent pas correspondre aux besoins du milieu. Le Comité note aussi que l'Éducation permanente, la Faculté des arts et des sciences sociales ainsi que la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires sont d'avis que la suspension des admissions est de mise.

R : 41-CPR-130620

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la suspension des admissions aux programmes de Certificat de 2^e cycle en études appliquées du vieillissement et de Diplôme de 2^e cycle en études appliquées du vieillissement pour une période de deux ans. »

Vote sur R41

unanime

ADOPTÉE

18. PROGRAMMES EN RÉGIME COOPÉRATIF EN SCIENCES (DOC. 48/12-13)

Le président explique que la Faculté des sciences s'est penchée sur la question de la pertinence de ses programmes coopératifs. La Faculté constate que certains programmes coop n'attirent pas suffisamment d'inscriptions pour les maintenir alors que d'autres s'en tirent beaucoup mieux. Pour le programme coopératif en physique, la dernière inscription remonte à l'année 2003-2004. Pour le programme coopératif en chimie, le Département n'a pas recommandé son maintien. L'abolition de ces deux programmes entraînera l'abolition des cours de stage dans ces deux disciplines.

R : 42-CPR-130620

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'abolition des programmes coopératifs de spécialisation en physique et de spécialisation et majeure en chimie. »

Vote sur R42

unanime

ADOPTÉE

18. PROGRAMMES EN RÉGIME COOPÉRATIF EN SCIENCES (DOC. 48/12-13) (suite)**R : 43-CPR-130620**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : PHYS2000 Stage coopératif I; PHYS3000 Stage coopératif II; PHYS4000 Stage coopératif III; CHIM2000 Stage coopératif I; CHIM3000 Stage coopératif II; et CHIM4000 Stage coopératif III. »

Vote sur R43

unanime

ADOPTÉE

19. REMPLACEMENT DU COURS ANGL2131 PAR FRAN2501 - PROGRAMMES RECONFIGURÉS DE BACCALAURÉAT EN TRADUCTION ET BACCALAURÉAT EN TRADUCTION - RÉGIME COOPÉRATIF (DOC. 49/12-13)

Le président explique que le Département de traduction et des langues souhaite apporter une modification au profil des programmes reconfigurés de Baccalauréat en traduction (régulier) et de Baccalauréat en traduction (coopératif). Le Département souhaite remplacer le cours ANGL2131 par le cours FRAN2501 afin d'initier les étudiantes et les étudiants à la rédaction des comptes rendus de lecture. Le Comité des programmes estime que ce changement est justifié.

R : 44-CPR-130620

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la modification mineure proposée au profil des programmes de Baccalauréat en traduction (régimes régulier et coopératif) afin que le cours FRAN2501 Techniques d'analyse de textes remplace le cours ANGL2131 Advanced Composition I dans la liste des disciplines connexes – cours obligatoires. »

Vote sur R44

unanime

ADOPTÉE

20. MODIFICATION DU COURS – EDUC6238 (DOC. 51/12-13)

Le président présente la demande de la Faculté des sciences de l'éducation au sujet de la modification du préalable du cours EDUC6238 *Apprentissage et les TIC*. Le Comité des programmes est d'avis que les explications pour la modification du préalable ne sont pas suffisantes. Le Comité aimerait connaître les raisons qui sous-tendent cette demande. De plus, dans les objectifs du cours, au point 7, le Comité est d'avis que l'on peut éliminer les mots « de disques optiques compacts ».

Suivi : Faculté des sciences de l'éducation

21. PROGRAMMES ARTICULÉS – CONDITION DE MAINTIEN (DOC. 52/12-13)

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

22. DEMANDE DE MODIFICATION DU BACCALAURÉAT EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES (MARKETING) ET DU BACCALAURÉAT EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES (MARKETING – RÉGIME COOPÉRATIF) (DOC. 53/12-13)

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

23. PROPOSITION D'UN NOUVEAU PROGRAMME ARTICULÉ DE BACCALAURÉAT APPLIQUÉE EN GESTION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION (DOC. 55/12-13)

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

24. AFFAIRES NOUVELLES

24.1 Remerciements

Les membres du Comité remercient chaleureusement messieurs Jacques Paul Couturier, doyen des Études au Campus d'Edmundston, et Gaston LeBlanc, doyen de la Faculté d'administration. Le Comité reconnaît que monsieur Couturier était membre du Comité depuis onze ans et que monsieur LeBlanc était membre depuis six ans. Leurs précieux conseils et leurs connaissances des dossiers ont été fortement appréciés tout au long des années. Le Comité des programmes les remercie très sincèrement.

25. PROCHAINE RÉUNION

À déterminer.

26. CLÔTURE

La séance est levée à 16 h 30.

Contresigné le _____

Neil Boucher, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale